



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 30 octobre 2025

Objet de la délibération

AP/CP RESTAURATION DE LA COURTINE DU CHAMP DE FOIRE : MISE A JOUR N°1-2025

Le trente octobre deux mille vingt-cinq à 18 H 30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT, légalement convoqué le vingt-trois octobre deux mille vingt-cinq, réuni au lieu de ses séances, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Michèle DOLLÉ, Maire

Etaient présents :

Michèle DOLLÉ , Yves GUYOT , Pascal LE LIBOUX , Claudine CORPART , Joël TRÉCANT , Lisenn LE CLOIREC , Marie-Françoise CÉREZ , Laure LE MARÉCHAL , Roselyne MALARDÉ , Philippe PERRONNO , Jean-François LE CORFF , Stéphane LOHÉZIC , Anne-Laure LE DOUSSAL , Tiphaine SIRET , Yves DOUAY , Guillaume KERRIC , Alain HASCOËT , Aline LE FUR , Julien LE DOUSSAL , Fabrice LEBRETON , Alain LARRIVÉ , Pierre-Yves LE BOUDEC , Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ , Michèle LE BAIL .

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Nadia SOUFFOY pouvoir à Julien LE DOUSSAL , Valérie MAHÉ pouvoir à Philippe PERRONNO , Julian PONDAVEN pouvoir à Yves GUYOT , André HARTEREAU pouvoir à Yves DOUAY , Frédéric TOUSSAINT pouvoir à Lisenn LE CLOIREC , Peggy CACLIN pouvoir à Michèle DOLLÉ , Jacques KERZERHO pouvoir à Alain HASCOËT , Gwendal HENRY pouvoir à Claudine CORPART , Hilal SAFAK pouvoir à Michèle LE BAIL .

Absent(s) :

Madame la Présidente déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire. Monsieur Joël TRÉCANT désigné pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction des Services Financiers

N° 2025.10.029

Rapporteur : Yves GUYOT

Par délibération en date du 24 octobre 2024, le Conseil Municipal a créé une Autorisation de Programme relative à la restauration d'une partie de l'enceinte urbaine dans le cadre des travaux de la courtine du Champ de Foire.

Les travaux ont commencé début octobre 2024. La réalisation des travaux sur l'enceinte nécessite des interventions complémentaires.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'abonder l'Autorisation de Programme relative aux travaux de la courtine du Champ de Foire comme suit pour la réalisation des interventions complémentaires :

	Création de l'AP	Modification de l'AP	Total
	24/10/2024	30/10/2025	
AP	375 000 €	30 000 €	405 000 €
CP			
2024	100 000€		100 000 €
2025	275 000 €	30 000 €	305 000 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2123-12,
Vu la délibération du 24 octobre 2024 créant l'Autorisation de Programme,
Vu l'avis du Bureau Municipal en date du 6 octobre 2025,
Vu l'avis de la Commission « Ressources » en date du 13 octobre 2025,
Vu le rapport présenté en séance,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

→ **APPROUVE** la mise à jour N°1 de l'Autorisation de Programme relative aux travaux de la restauration de la Courtine du Champ de Foire ainsi que les crédits de paiement y afférents.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
La Maire,



Michèle DOLLÉ

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr